

LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 26 JANVIER 2016

SOMMAIRE

- 1) Désespoir...
- 2) Code du travail
- 3) Malaise face à un macho
- 4 Il incarne la République du mépris



Gérard Diez La Presse en Revue

MEILLEURS VOEUX



I) Compte de campagne truqué: Nicolas Sarkozy est disqualifié pour l'Elysée



Nicolas Sarkozy au Trocadéro, le 1er mai 2012. © Reuters

Par Mathilde Mathieu

Dans son livre, Nicolas Sarkozy se refuse à tout mea culpa dans l'affaire Bygmalion, celle du financement illicite de sa campagne de 2012. Il a pourtant dépensé plus de 40 millions d'euros, soit le double du plafond autorisé. Ce montant astronomique devrait suffire à le disqualifier définitivement de la course à l'Élysée. Procès-verbaux à l'appui, Mediapart rappelle quelques faits que l'ancien chef de l'État semble avoir oubliés.

Le Figaro a fait les calculs. Dans La France pour la vie, en librairie ce lundi, Nicolas Sarkozy confesse 27 erreurs. Une fois regrettés le yacht de Bolloré et le « Casse toi pôv'con », il restait de la place pour un mea culpa sur l'affaire Bygmalion et sa campagne présidentielle à plus de 40 millions d'euros (contre 22,5 autorisés). Mais rien de tel. Un an et demi après les aveux de Jérôme

Lavrilleux (son ex-directeur de campagne adjoint), Nicolas Sarkozy n'esquisse toujours pas la moindre responsabilité personnelle dans la gestion de sa campagne viciée de 2012, la débauche de moyens mis à son service, l'emballement de meetings qu'il a voulu quotidiens, ou même le choix de son équipe rapprochée (aujourd'hui mise en examen dans les grandes largeurs, depuis l'expert-comptable jusqu'au directeur de campagne, Guillaume Lambert).

Je ne connaissais rien de cette société [Bygmalion] jusqu'à ce que le scandale éclate », ressasse l'ancien candidat comme au premier jour de l'affaire – comme si les juges n'avaient pas retrouvé depuis d'autres factures de meetings, de trains, de cars ou de tee-shirts sans le moindre rapport avec Bygmalion, elles aussi dissimulées aux autorités (voir nos dernières informations).

Dans son livre, Nicolas Sarkozy persiste à se poser en victime numéro un : pas un mot pour François Hollande ou François Bayrou, victimes au premier chef de sa concurrence déloyale ; pas un mot pour les adhérents de l'UMP, victimes d'un abus de confiance ; pas un regret pour l'État français, victime d'une tentative d'escroquerie. La victime, c'est lui !

Dans n'importe quelle démocratie mature, le patron des Républicains (LR) serait pourtant disqualifié de la course à l'Élysée, à jamais décrédibilisé. Pourquoi François Fillon ou Alain Juppé, ses concurrents à la primaire, ne martèlent-ils pas les faits déjà avérés dans ce dossier ? Procès-verbaux à l'appui, Mediapart en rappelle quelques-uns.

Nicolas Sarkozy est juridiquement responsable de son compte de campagne. Les magistrats ont récemment appris qu'à l'été 2012, lorsque la commission de contrôle a reçu le compte du candidat UMP, il n'était pas signé. Comme un acte manqué...

Elle a dû réclamer son paraphe. « Vu et certifié exact le compte et ses annexes », a fini par écrire Nicolas Sarkozy, engageant sa responsabilité, se portant à la fois garant de la régularité des dépenses et du respect du plafond à titre personnel.

Le Code électoral prévoit en effet dans son petit article 113-1 que « tout candidat » ayant « dépassé le plafond des dépenses électorales » est « puni d'une amende de 3 750 euros et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces deux peines ». Bien lire : « Tout candidat », pas son trésorier ni son expert-comptable.

Or dès 2013, avant même la découverte des prestations cachées de Bygmalion, le Conseil constitutionnel avait déjà rejeté le compte de Nicolas Sarkozy en estimant qu'il explosait le plafond de 360 000 euros. Dès lors, que Nicolas Sarkozy réussisse ou non à convaincre les juges que Bygmalion a bidouillé dans son dos pour faire du gras sur sa campagne, ça ne pourra l'exonérer sur ce point.

Les juges l'ont si bien en tête, ce petit article 113-1, qu'ils ont réclamé l'an passé au ministère de la justice une copie de tous les « travaux préparatoires » et débats parlementaires ayant abouti à sa rédaction en 1990. Histoire de bétonner d'éventuelles poursuites à l'encontre de Nicolas Sarkozy sur ce seul motif.

Il a désigné lui-même son équipe. Un responsable politique devrait assumer ceux qu'il se choisit. Mais Nicolas Sarkozy se défait dès qu'il s'agit de Jérôme Lavrilleux, ancien bras droit de Jean-François Copé à l'UMP, aujourd'hui passé aux aveux. « Je ne connaissais pas Jérôme Lavrilleux avant février 2012, je lui avais peut-être dit bonjour une fois », a-t-il raconté aux policiers, lors de son audition du 4 septembre dernier. Pourquoi diable l'avoir nommé directeur de campagne adjoint ? « [Un jour] je discute avec Jean-François Copé en lui disant que j'avais besoin que tout l'UMP soit mobilisé et il me propose son plus proche collaborateur », a ajouté Nicolas Sarkozy. À l'entendre, il aurait presque accepté malgré lui... Un document saisi par les juges dans l'affaire des « sondages de l'Élysée », consulté par Mediapart, contredit pourtant cette version simpliste.

Datée du 1er mars 2012, cette note, signée par les trois plus proches conseillers de Nicolas Sarkozy – Patrick Buisson, Pierre Giacometti et Jean-Michel Goudard –, révèle qu'ils ont eux-mêmes recommandé de faire « monter » Jérôme Lavrilleux comme directeur adjoint de la campagne. « Le punch, la rage du combat, c'est Lavrilleux, et nous en avons besoin », écrivent-ils pour leur patron à l'Élysée.

Jeudi 1er mars 2012

Nicolas,

Après en avoir bien discuté tous les trois, nous te recommandons de donner à Jérôme Lavrilleux une mission plus vaste de Directeur Adjoint de la campagne au QG où il devrait être présent en permanence pour :

- Dynamiser la campagne
- Animer la campagne avec l'armée UMP

Les meetings marchent bien, bien préparés comme toujours par Guillaume, et Lavrilleux est clairement leader sur le terrain, pour le remplissage et pour tous les détails sur place avant que tu n'arrives. Son rôle est aujourd'hui limité à cela.

En revanche,

- les « cafés » ne fonctionnent pas comme il faut : choix des lieux mais surtout mauvais casting, mauvais briefing des participants (tu vas finir par t'y ennuyer) et exploitation des images.
- aucune initiative n'est prise au QG sur le matériel de campagne. L'UMP (Lavrilleux encore) fait des tracts mais personne, hormis Princen pour le net, ne pense au QG « animation de l'armée UMP », n'a l'expérience d'une Présidentielle ni le sens politique d'un élu.
- En réunions, l'organisation est bien tenue par Guillaume, ainsi que les finances, mais le punch, la rage du combat, c'est Lavrilleux. Et nous en avons besoin.

Buisson, Giacometti, Goudard.

Saisie chez Patrick Buisson, cette note a-t-elle été lue par le chef de l'État en personne ? Pas sûr. Mais elle démontre, au minimum, que Jérôme Lavrilleux n'a pas été poussé par Jean-François Copé tout seul, bouc émissaire un peu facile, mais soutenu par l'entourage le plus proche du chef de l'État.

Il a réclamé plus de réunions publiques. L'instruction (presque achevée) n'établit pas que Nicolas Sarkozy aurait donné l'ordre de masquer certains de ses frais de campagne, de ses meetings géants notamment, ni même qu'il aurait été informé d'une fausse comptabilité. Il n'a rien vu, rien entendu. « Je n'ai ordonné aucune dépense, a-t-il insisté auprès des policiers. Je n'ai vu aucun devis, je n'ai choisi aucun prestataire. Je n'avais aucun chéquier. » Ou encore : « Aucun projet de budget ne m'a été présenté (...). Je ne l'ai donc pas validé. » L'ancien candidat n'a même aucune idée du dispositif de suivi mis en place : « C'était le rôle de Guillaume Lambert de surveiller les dépenses. » Cette défense n'est toutefois pas sans faille.

D'abord, sur un point de « détail », il a su mettre le nez dans les questions financières. Fin mars 2012, alors que la campagne avait démarré, la banque refusait toujours d'accorder le prêt prévu de 10,6 millions d'euros, exigeant la solidarité de Carla Bruni (au patrimoine rassurant). Les discussions ont duré. « Je ne voulais pas que mon épouse soit caution », a confirmé Nicolas Sarkozy aux policiers. Côté dépenses, bizarrement, il a été moins vigilant.

Devant les policiers, il est allé jusqu'à prétendre n'avoir jamais eu connaissance d'une note d'alerte rédigée le 7 mars 2012 par l'expert-comptable de sa campagne, qui estimait que les dépenses « budgétées » (non encore facturées) dépassaient d'ores et déjà le plafond légal (à plus d'un mois du premier tour), qui priait surtout l'équipe de renégocier certains tarifs et de revoir ses ambitions à la baisse pour les prochains meetings. « Je ne l'ai pas eue, a balayé Nicolas Sarkozy sur procès-verbal. Je suis sûr que Guillaume Lambert ne m'a pas informé de cette note. »

Objet : Comptes de campagne élection présidentielle 2012 du candidat Nicolas Sarkozy

La collecte des dernières informations relatives aux dépenses prévisionnelles ainsi que la prise en compte des dépenses engagées à ce jour font ressortir un total de dépenses budgétées de 23 150 971 Euros, **montant supérieur de 642 000 Euros au plafond légal des dépenses autorisées** de 22 509 000 euros dont 16 851 000 Euros au titre du premier tour.

Cet écart serait encore supérieur (2 180 000 Euros) si le candidat n'était pas présent au second tour.

Cette situation, qui n'intègre aucune marge de sécurité, impose :

- **Une stricte limitation des dépenses restant à engager** en fonction des budgets résiduels disponibles, en particulier en ce qui concerne les dépenses de meeting : 12 meetings retenus pour les 10 semaines du 1^{er} tour (7 700 000 Euros) et 3 meetings pour les 2 semaines du 2^{ème} tour (2 000 000 Euros),
- **Une renégociation dans la limite des prix du marché des contrats** engendrant les coûts les plus importants (site internet, gestion des donateurs ...),
- **Une interdiction absolue d'engager toute dépense complémentaire** par rapport aux dépenses budgétées qui sont d'ores et déjà supérieures au plafond légal.

En outre, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle analyse critique de chaque rubrique de coûts destinée à identifier les charges (ou quote-part de charges) afin de ne retenir que les seules dépenses devant être considérées comme des dépenses de campagne telles que définies par la législation électorale.

Il convient de souligner les **conséquences extrêmement graves d'un éventuel dépassement du plafond des dépenses autorisées**, à savoir :

- **Avis défavorable de la CNCCFP et rejet du compte par le Conseil Constitutionnel,**
- **Privation du remboursement forfaitaire des dépenses de campagne par l'Etat,**
- **Versement au Trésor Public du dépassement de plafond des dépenses,**
- **Remboursement par le candidat à l'Etat de l'avance forfaitaire de 153 000 Euros.**

Paris, le 7 mars 2012

P. GODET

« Guillaume Lambert a déclaré vous avoir fait part de cette alerte (...) lors d'une réunion de coordination », a pourtant répliqué l'enquêteur. « Je ne m'en souviens pas mais cela est possible, a dû ajuster Nicolas Sarkozy. Je ne me souviens pas non plus de ma réaction ni des consignes que j'ai pu donner. » Officiellement, l'équipe est censée avoir renégocié avec ses prestataires, dont Bygmalion, les tarifs de prestations déjà réalisées... Une version bien peu crédible.

Pire : un mail d'Éric Césari (alors directeur général de l'UMP), adressé à Guillaume Lambert et Jérôme Lavrilleux après cette alerte, suggère que Nicolas Sarkozy a donné de nouvelles consignes à la mi-mars pour démultiplier les réunions publiques, pour en tenir une par jour. Mais là encore, selon Nicolas Sarkozy, il revenait à son équipe, et à elle seule, de vérifier que le budget restait dans les clous. Quand bien même cette défense tiendrait pénalement, comment peut-elle suffire à l'absoudre politiquement ?

Le décideur final est le candidat lui-même, en tout cas pour toutes les manifestations auxquelles il participe personnellement, a résumé le président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (Cnccfp), sollicité par les juges en novembre. Il ne peut pas ne pas réaliser l'ampleur des moyens mis en œuvre : scénographie, aménagement de la

salle, équipements vidéo qui sont très importants pour le retentissement médiatique. » Et cet ancien magistrat de la Cour des comptes, homme avare de ses mots, pesés au trébuchet, de conclure : « On peut reprocher [à Nicolas Sarkozy] de ne pas avoir lui-même interrogé suffisamment ses collaborateurs pour prendre éventuellement les mesures limitant les dépenses, par exemple en espaçant les grandes réunions publiques où il était présent. Je rappelle qu'en l'espace de deux mois et demi, il y en a eu 44 alors que les prévisions initiales, d'après les informations que j'avais pu avoir au début de la campagne, tablaient sur une quinzaine de meetings. »

Dans la récente affaire Volkswagen sur la triche mise en œuvre par le constructeur pour dissimuler ses émissions polluantes, le PDG a certes nié tout « manquement » individuel, mais démissionné pour « prendre [sa] responsabilité ». Nicolas Sarkozy, lui, a repris les rênes de son parti, endetté comme jamais à cause de sa campagne ratée et des millions d'euros de frais que l'UMP a secrètement supportés.

Il a tenté d'échapper à sa pénalité financière. Rappelons que Nicolas Sarkozy a d'abord demandé à l'UMP de régler les 360 000 euros de pénalité que le Conseil constitutionnel lui avait personnellement infligée, après le rejet de son compte en 2013 (une somme qui correspondait au dépassement du plafond identifié à l'époque par les Sages, bien loin du compte). Un temps menacé par la justice (qui soupçonnait un recel d'abus de confiance), Nicolas Sarkozy s'est finalement décidé à régler lui-même le Trésor public. Mais visiblement, l'ancien chef de l'État ne s'en remet pas.

Devant les enquêteurs chargés de l'affaire Bygmalion, le 4 septembre dernier, il a osé s'en plaindre : « Le préjudice financier personnel que j'ai assumé de ma poche s'élève à 354 000 euros. Au niveau de fiscalité qui est le mien, cela représente une dépense du double car ce n'est pas défiscalisé. » Sans doute les policiers auraient-ils pu rappeler cette évidence : si le Conseil constitutionnel avait été informé des 18 millions d'euros de prestations cachées de Bygmalion, c'est une pénalité de 18 millions d'euros dont Nicolas Sarkozy aurait dû s'acquitter !

« Les décisions du Conseil constitutionnel (...) sont-elles susceptibles d'être révisées ? » a d'ailleurs demandé le juge Serge Tournaire à François Logerot, le président de la Cnccfp, le 13 novembre dernier.

« En ce qui concerne le Conseil constitutionnel, je laisserai Monsieur Debré [président du Conseil] répondre à cette question, mais il me semble que les décisions du Conseil constitutionnel sont définitives et ne sont révisables que par lui pour rectification d'erreur matérielle. »

Il n'a tiré aucune leçon politique. A minima, pour sortir par le haut de ce dossier, la victime Sarkozy pourrait s'impliquer dans l'indispensable réforme du financement de la vie politique, batailler pour imposer de nouvelles règles, une amélioration des contrôles. Où est-il ? Qu'écrit-il sur le sujet ? Rien. De même que son parti n'a rien entrepris au Parlement. Pire : les Républicains ont œuvré en coulisses, à l'Assemblée nationale, pour que la période de contrôle des comptes de campagnes législatives ou municipales soit réduite de douze à six mois – avec l'accord du groupe PS. Belle victoire. Alors qu'il dirige un parti lancé dans une campagne de primaires ouvertes, programmées en novembre 2016, Nicolas Sarkozy n'a pas non plus bougé le petit doigt pour que les députés se décident à encadrer cette compétition, qui va brasser des millions d'origine mal contrôlée. Attention, des choses pourraient encore se passer dans son dos.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Avec cette réforme, le gouvernement espère vous décourager d'aller aux Prud'Hommes

Le HuffPost | Par Jean-Baptiste Duval



Avec la réforme proposée par le rapport Badinter, le gouvernement espère décourager les salariés d'aller aux Prud'Hommes. | AFP

JUSTICE - Ce 25 janvier, l'ex Garde des Sceaux Robert Badinter doit remettre ses propositions au Premier ministre sur la modification du code du travail. Une première étape qui servira de base à la réforme du code du travail que présentera la ministre du Travail Myriam El Khomri le 9 mars.

Le gouvernement compte donner en deux ans une nouvelle architecture au Code du travail, sur trois étages: les droits fondamentaux, le champ ouvert aux négociations de branches ou d'entreprises, et le droit applicable en l'absence d'accord.

Parmi les sujets chauds, la réforme des Prud'Hommes est attendue avec impatience par les entreprises. Souvent jugés comme une exception française et un tribunal anti patron, les Prud'Hommes sont vécus comme une menace par beaucoup d'entrepreneurs. Or, en ce moment, ces derniers sont l'objet de toutes les attentions du gouvernement, tant il espère inverser la courbe du chômage.

Désengorger les tribunaux à moindre frais

La réforme voulue par le Ministre de l'économie Emmanuel Macron prévoit notamment de plafonner les indemnités versées aux salariés. La première mouture envisageait de les moduler en fonction de la taille des entreprises, mais le Conseil constitutionnel y a vu une rupture d'égalité devant la loi.

Du coup, le ministre préconise un même alignement pour tous. Cela pourrait donner des indemnités de 4 mois de salaire maximum pour moins de 2 ans d'ancienneté, 4 à 10 mois de 2 à

10 ans d'ancienneté, et de 4 à 20 mois pour plus de 10 ans d'ancienneté.

Par rapport à la réalité (voir ci-dessous), ces fourchettes sont plutôt défavorables aux salariés. Pour un salarié de 5 et 10 ans d'ancienneté, le plafond est inférieur à la moyenne actuelle.

<http://infogr.am/prudhommes-731715>

Avec cet encadrement, le gouvernement espère créer un cadre de négociation propice aux conciliations, et désencombrer les tribunaux. Si chaque partie sait à peu près à quoi s'en tenir, la tentation sera plus grande de se mettre d'accord pour éviter un procès incertain et coûteux.

Il y a de quoi faire. A l'heure actuelle, les négociations à l'amiable représentent tout juste 5% des cas. L'ambition est clairement de répéter le succès des ruptures conventionnelles de CDI, sortes de séparations à l'amiable un peu dans le même esprit. Leur nombre est en constante augmentation depuis leur création il y a sept ans (350.000 en 2015).

Pourquoi pas... Mais contrairement aux idées reçues, il n'y a pas d'explosion des saisies des Prud'Hommes. D'après un rapport du Centre d'études de l'emploi de mars 2014, le nombre de nouvelles affaires est passé de 150.000 à 170.000 par an, entre 1983 et 2012. Sur la même période, il a quadruplé au Royaume-Uni. En Irlande, il a décuplé entre 1991 et 2010.

Mieux, les salariés français sont plutôt moins querelleurs que les autres. Dans le secteur privé, il y a moins de 8 recours pour 1000 salariés par an, contre une moyenne de 10,6 ailleurs en Europe.

En réalité, le vrai problème des Prud'Hommes est son extrême lenteur. C'est simple, aucune autre juridiction ne va moins vite. Son organisation y est pour beaucoup.

<http://infogr.am/prudhommes-702564>

Avec ses jurys paritaires de représentants du salariat et du patronat (2 ou 4), il arrive dans presque 20% des cas qu'aucune majorité ne soit atteinte au premier jugement. Match nul? Vient alors une deuxième audience, des mois plus tard, avec un juge professionnel pour les départager.

"Mais les juges départiteurs sont des généralistes, pas des experts du Code du travail, très technique. Et ils tournent au bout de six mois. Un coup, on tombe sur un bon, un autre coup...", regrette Eric Rocheblave, avocat spécialiste du droit du travail.

Du coup, la majorité des affaires finit par passer en appel: 62,1% en 2012, trois fois plus qu'au Tribunal de grande instance.

Conscient de cet "amateurisme", le ministre de l'économie a bien été tenté de professionnaliser les Prud'Hommes, voire d'imposer un juge professionnel en permanence, mais il n'a obtenu que des formations pour les conseillers prud'hommes. Question de budget.

Dans l'immédiat, les délais de jugement n'ont pas de raison de se réduire. Et le plan du gouvernement pour désengorger les Prud'Hommes à moindre coût a tout pour réussir.

Du moins, si l'on ne prend pas en compte la créativité des avocats. "Si les dommages et intérêts pour un licenciement sans cause réelle et sérieuse sont encadrés, on peut très bien réclamer d'autres indemnités pour exécution déloyale de contrat de travail...", analyse l'avocat Eric Rocheblave. En clair, rien n'est acquis...



III) "Le Supplément" : malaise de Vallaud-Belkacem face à un "musulman normal" ... sexiste

Hugo Valerine

Refusant de serrer la main aux femmes ou de condamner l'État islamique, le dirigeant de l'association humanitaire islamique Barakacity, Idriss Sihamedi, a livré ce dimanche midi sur Canal + une vision très personnelle de l'islam "normal". En présence d'une ministre de l'Education très gênée, jusqu'à en oublier de rappeler les

fondamentaux de la République...



"Le Supplément" a offert ce dimanche à ses téléspectateurs un beau moment gênant. - Capture d'écran Canal +

Un Supplément... de malaise sur Canal +. Ce dimanche 24 janvier, l'émission hebdomadaire recevait comme invitée politique Najat Vallaud-Belkacem. Après son interview, la ministre de l'Education a assisté à la diffusion d'un reportage sur une association humanitaire islamique, Barakacity, dont l'un des membres, Moussa, est retenu prisonnier au Bangladesh où il venait en aide aux Rohingyas, une minorité musulmane opprimée.

Le malaise s'installe après la diffusion du sujet, quand le président de l'ONG, Idriss Sihamedi, s'exprime sur le plateau. Si tout le monde s'accorde à dire que les raisons pour lesquelles Moussa est emprisonné au Bangladesh sont pour le moins obscures, tout aussi obscurs sont les positionnements du responsable de Barakacity, qui revendique avoir levé pas moins de 16 millions d'euros de dons en trois ans tout en restant très évasif sur leur origine précise ("Ce sont des particuliers, des footballeurs aussi"). Son organisation intervenant en Syrie, elle a fait l'objet récemment de l'attention des autorités, qui ont notamment mené des perquisitions dans ses locaux (lui-même pense faire l'objet d'une fiche S). Ce qui ne lasse pas d'étonner Idriss Sihamedi, qui se revendique comme "un musulman normal", tout au plus "orthodoxe". Soit.

Mais en fait de "normalité", le reportage a surtout révélé que l'association semble avoir un problème avec ses membres féminins, qui n'apparaîtront à aucun moment dans le sujet, ni sur le site Internet de Barakacity, contrairement à leurs homologues masculins qui y ont droit à leur photo. En plateau, l'animateur Ali Baddou aborde donc le sujet, en demandant à Idriss Sihamedi si par exemple il sert la main des femmes. L'"orthodoxe" répond sur le ton de l'évidence : "Non, comme certains rabbins, je ne serre pas la main aux femmes". Pas sûr que

que beaucoup de musulmans en France se reconnaissent dans cette vision de l'islam. Najat Vallaud-Belkacem, elle, reste interdite devant cette manifestation éclatante de normalité.

La gêne s'amplifie quand est abordé le sujet de l'Etat islamique. Au cours du reportage, Idriss Sihamedi expliquait que son ONG s'adresse notamment aux jeunes désireux d'aller faire le djihad en Syrie, en leur offrant "une belle alternative", "un djihad pacifique, humanitaire" venant en aide aux Syriens qui souffrent. Mais quand Ali Baddou lui demande donc son positionnement à l'égard de l'Etat islamique, sa réponse est pour le moins contorsionnée : "Ce n'est pas qu'on ne condamne pas l'Etat islamique, c'est qu'on essaye d'avoir une certaine pédagogie pour essayer de discuter avec les jeunes et pour leur faire comprendre qu'on est une alternative qui est bien, qui est pacifique". Sentant venir l'entourloupe, la ministre lève les yeux au ciel.

Devant l'insistance du journaliste, Idriss Sihamedi botte en effet en touche avec une mauvaise foi absolue : "Ce n'est pas équitable, ce n'est pas juste de poser la question à un musulman comme moi parce que je suis musulman". Comme si la question lui était posée du fait de son appartenance religieuse, et non des activités de son ONG en Syrie. Finalement, il finira par lâcher : "Barakacity (...) condamne toutes les exactions commises par des groupes armés, des gouvernements, des juntes, etc. (...) S'ils tuent, s'ils brûlent des gens dans des cages etc, je ne vais pas vous dire oui, s'ils tirent sur des femmes enceintes, je ne vais pas vous dire 'non je ne condamne pas', donc je pense que oui...". Là encore, comme si ces exactions, que l'Etat islamique revendique à coup de vidéos monstrueuses, avaient besoin de conditionnels pour être condamnées.

"On est un peu gêné de la réponse, pour tout vous dire", lui fait remarquer Ali Baddou. Il n'est pas le seul : sur Twitter, les réactions ne se font pas attendre :



Paul Denton @paul_denton
Comment ne pas être gênée en tant que femme quand un mec ne veut pas te serrer la main à cause de ce que tu es ?
@Barakacity #LeSupplement
13:40 - 24 Janv 2016



Aurore Bergé @auroreberge
Quand tu es une "assoc humanitaire" et que tu refuses de condamner l'état islamique. #ohwait #LeSupplement
https://twitter.com/s_assbague/status/691238494925094912
13:41 - 24 Janv 2016

Sur le réseau social, Idriss Sihamedi réagira en campant sur sa mauvaise foi :



Sihamedi Idriss @IdrissSihamedi Un conseil à tous les musulmans aux apparences trop ostentatoires. Si vous passez sur certains plateaux, désavouez-vous directement de l'EI
12:03 - 23 Janv 2016

Invitée à réagir à cette séquence dont on ne peut pas dire qu'elle ait exalté les valeurs de la République, Najat Vallaud-Belkacem décline dans un premier temps : "Non". Avant de se reprendre, consciente qu'une représentante de l'Etat peut difficilement laisser dire de tels propos sans y apporter de réponse : "Plus exactement, si je devais vraiment réagir (on ne le réprouverait pas en effet, ndlr), je dirais simplement qu'il faut distinguer à mon avis deux choses : la situation de Moussa (l'humanitaire emprisonné au Bangladesh, ndlr), qui en sa qualité de ressortissant français a droit à une aide et une protection qui, si j'ai bien compris, lui est apportée par l'ambassade, et puis pour le reste je crois (que de pincettes, ndlr) que c'est une association qui porte une façon de voir les choses qui n'est pas la mienne, à laquelle je ne souscris pas et qui me met aussi mal à l'aise, honnêtement, sur votre plateau, et donc je n'ajouterai rien". Réprobation bienvenue, donc, mais minimaliste. Car la condamnation des monstruosité commises en Syrie par une mouvance dont se réclament aussi les assassins qui ont frappé la France l'an dernier ne souffre pas une telle équivoque. Et la ministre, qui fut un temps chargée des droits des femmes, cause qui lui tient à coeur, aurait aussi pu ajouter cette mise au point : dans la République, le respect des femmes et l'égalité des sexes n'est pas une option, ni "une façon de voir les choses". C'est la loi commune.



LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Monsieur le Premier ministre, vous incarnez la République du mépris

Par Marwan Muhammad, statisticien, conseiller auprès de l'OSCE



Manuel Valls, le 12 janvier 2016, à l'Assemblée nationale. Photo : PATRICK KOVARIK.AFP

Selon Marwan Muhammed, ancien porte-parole du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF), Manuel Valls a fait sombrer la France dans la division et l'ordre sécuritaire en faisant de l'état d'urgence son mode de gouvernement.

C'est difficile, pour un Premier ministre, de ne jamais décevoir. Et pourtant, un jour après l'autre, vous réussissez cette prouesse ; rarement pour le meilleur, souvent pour le pire.

Vingt et un mois après avoir été nommé à Matignon, vous avez failli à votre mission première face au chômage, avez impliqué notre pays dans plusieurs conflits armés à l'étranger, sans horizon d'apaisement dans un futur proche et, plus grave encore, vous avez été incapable de protéger nos concitoyens sur notre propre sol,

dont 146 ont été sauvagement tués, au cœur même de notre capitale.

Plutôt que de tirer les conséquences de vos échecs et de faire preuve d'humilité en vous retirant, comme la dignité minimale l'eût exigé, vous avez au contraire fait le choix de la fuite en avant, en faisant sombrer notre pays dans la division et l'ordre sécuritaire.

Vous vous désignez ainsi les bons (ceux qui vous sont soumis) et les méchants (ceux qui auraient le malheur de ne pas vous faire allégeance, y compris au sein de votre famille politique).

Si aujourd'hui vous souhaitez prolonger l'état d'urgence indéfiniment, c'est qu'il est devenu pour vous un mode de gouvernement à part entière, reposant sur les deux piliers qui

caractérisent votre pratique politique : le contrôle et l'injonction.

Que des députés de votre majorité mettent en cause les échecs de votre politique économique et sociale... et les voici mis à l'index, accusés de faire le jeu des extrêmes.

Que des associations antiracistes ou des militants écologistes pointent les dérives autoritaires auxquelles ont abouti vos mesures d'urgence... et les voici gazées et molestées par votre police, traitées comme de vulgaires criminels, ciblées par des procédés abusifs, sous votre commandement.

Que près d'une centaine d'associations et de leaders, de toutes tendances, signent ensemble une tribune pour dire #NousSommesUnis face à la violence du terrorisme qui frappe notre pays... et vous voici à jeter l'anathème sur celles et ceux qui, parmi les signataires, auraient le malheur de ne pas vous convenir.

Car au bout du compte, l'injonction paradoxale qui consiste à exclure et à marginaliser, au nom du «vivre ensemble» vous sied si bien. Vous avez, de votre propre aveu, choisi de ne plus comprendre. Voici donc venu le temps de l'arbitraire et de l'ignorance, érigés en modèle.

Du soutien aux Palestiniens à la lutte contre l'islamophobie, de la dénonciation des dictatures avec qui vous signez des contrats d'armement à la solidarité avec les salariés dont votre politique met les emplois en danger, vous ne supportez pas ceux qui ne pensent pas comme vous.

Mais ce qui vous terrifie, plus que tout autre chose, c'est l'émergence d'une société civile autonome dans sa pensée comme dans ses projets, issue (aussi mais pas uniquement) des quartiers populaires, à l'image de tout ce qui fait la diversité et la richesse humaine de notre pays.

Une telle dynamique, incarnée par des femmes et des hommes libres, issus de toutes appartenances et de toutes confessions, affranchis de votre tutelle et de vos allégeances politiques, est déjà en marche. Chaque jour, dans nos villes et nos quartiers, dans nos entreprises et nos universités, ils construisent des solutions, ensemble.

En vérité, vous représentez une vision sociétale dépassée : celle qui conçoit l'antiracisme par le haut, à l'image de votre DILCRA (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme) aujourd'hui totalement

discrédité, qui plutôt que d'unifier le combat contre toutes les formes d'intolérance, s'est attaché à hiérarchiser les racismes et à mettre en cause les associations de terrain.

Celle qui s'inquiète plus de l'intégrité vestimentaire des patrons d'Air France que des emplois de leurs salariés, criminalisant ainsi les mouvements sociaux et validant les fermetures d'usines, les unes après les autres.

Celle qui cautionne l'impunité policière lors des bavures, abîmant chaque jour un peu plus la relation citoyen-police, notamment dans nos quartiers populaires, tout en piétinant les promesses faites en matière de lutte contre les contrôles au faciès.

Celle qui investit la «laïcité» comme un principe d'exclusion, plutôt que comme un cadre juridique permettant la pluralité des expressions, dans le respect de chacun-e, allant jusqu'à mettre en risque nos institutions comme l'Observatoire de la laïcité, dont le tort est tout simplement d'avoir rappelé le droit.

Vous incarnez la République du mépris. Nous incarnons la France de demain.

Votre temps est politique. Le nôtre est sociétal.

Dans votre bouche, la devise de notre pays devient une vaine incantation.

Dans nos actes, elle devient une réalité possible.

Donc forcément Monsieur le Premier ministre, nous ne sommes pas d'accord.

Sublime ironie, il se peut qu'enfin vous parveniez à rassembler... contre vous, donc pour la préservation de nos libertés et de ce qui fait de nous un peuple, affranchi de ses peurs et conscient de toutes ses forces.

Marwan Muhammad statisticien, conseiller auprès de l'OSCE



A Suivre...
La Presse en Revue